

« Comme pour les universités, il doit y avoir un acte 2 de l'autonomie de la CPU » (Gilles Roussel)

Paris - Publié le mercredi 4 janvier 2017 à 14 h 59 - Essentiel n° 84102

« Comme il y a eu un acte 2 de l'autonomie des établissements, il doit y avoir un acte 2 de l'autonomie de la CPU. Avant la CPU était présidée par le ministre, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui mais il nous reste du chemin à parcourir pour être pleinement autonome. Il faut aller plus loin, en développant nos propres outils quantitatifs et de comparaison, pour que la CPU soit davantage en capacité de prendre des décisions en toute indépendance et d'accompagner elle-même les établissements », déclare Gilles Roussel, président de l'Upem et de la CPU, dans une interview à News Tank, le 02/01/2017.

Elu le 15/12/2016 à la tête de la CPU, il revient sur les dossiers qu'il souhaite porter lors de son mandat, notamment dans le cadre de l'élection présidentielle 2017. Parmi les priorités : l'autonomie des établissements, notamment pédagogique ; la meilleure articulation de la CPU avec le MENESR et les organismes de recherche ; ou encore la question des politiques de site et des regroupements. A ce sujet, il annonce qu'une nouvelle commission de la CPU sera créée, et « mise en place rapidement ».

Interrogé sur la façon dont il souhaite incarner son rôle de président, Gilles Roussel affirme vouloir « être capable de représenter l'ensemble de l'enseignement supérieur et la recherche, et d'arriver à porter l'idée que l'université a changé et qu'elle a cette volonté de continuer à se transformer ».

Gilles Roussel, président de la CPU, répond à News Tank

Vous avez été élu à la tête de la CPU le 15/12/2016 : comment avez-vous vécu cette première journée de rassemblement ?

Gilles Roussel : Cette journée s'est déroulée dans un contexte apaisé, sous le signe de la complémentarité plutôt que de l'opposition. Même dans les commissions où il y avait plusieurs candidats pour la présidence, les choses se sont déroulées de façon calme et constructive. Il est toujours satisfaisant de voir que la CPU affiche une belle unité, notamment en cette année d'élection où les enjeux sont importants. Cela nous met en capacité de porter ensemble des propositions fortes.

« Il est satisfaisant de voir que la CPU affiche une belle unité »

Il y a un certain nombre de nouveaux/velles parmi les président(e)s d'université, quelles sont leurs attentes vis-à-vis de la CPU ?

Ils expriment surtout la volonté que la CPU soit un lieu d'échange et d'accompagnement des établissements. Certains nous ont aussi sollicités pour savoir comment prendre des responsabilités et être associés plus fortement à la vie de la CPU. Je trouve bien par exemple qu'un nouveau président comme Mathieu Gallou de l'UBO, soit élu au CA ; ou que d'autres aient souhaité être vice-président de commission pour commencer à suivre les dossiers, par exemple dans la commission des moyens, de la recherche et de la santé.

Vous avez la possibilité de créer de nouvelles commissions, allez-vous le faire ?

Comme nous l'avons indiqué dans notre profession de foi, nous avons décidé de créer une commission sur les questions de regroupement et de politique de site, qui est un sujet majeur. Nous allons en discuter au prochain CA, et nous la mettrons en place rapidement. Pour d'autres commissions, nous allons prendre le temps de la réflexion.

A propos des regroupements, quel est l'état des discussions internes à la CPU, au regard de l'amendement déposé puis retiré par le gouvernement ?

« Il n'y a pas de remise en cause des politiques de site

Cet épisode a suscité des discussions au sein de la CPU, mais plus sur la forme que sur le fond. Ce n'est pas un sujet qui fait division, il n'y a pas de remise en cause des politiques de site. On considère justement qu'il y a une vraie question et qu'elle

mérite qu'on prenne le temps d'y réfléchir d'autant qu'elle impacte tous les regroupements. Les solutions actuelles présentent des limites et il y a besoin d'en avoir de nouvelles, mais pas sans concertation !

Cette concertation avec le gouvernement a-t-elle avancé depuis ?

A l'heure actuelle, il est un peu difficile de savoir quelle est la position du MENESR ou de Matignon... et si l'amendement est encore modifiable. Tel qu'il est rédigé aujourd'hui je ne vois pas trop comment des sites pourront décider de s'engager sur des transformations lourdes sans avoir de garanties sur ce qui se passe après la période expérimentale de cinq à dix ans. Cette rédaction doit évoluer.

Si cela ne devait pas passer par l'amendement, comment comptez-vous vous faire entendre ?

Nous comptons nous faire entendre dans le cadre de la campagne électorale. Ce que nous voulons proposer, ce sont des modes d'organisation adaptés à la situation et la maturité des sites, et qui permettent à chacun d'avancer, avec une grande latitude de mise en œuvre. Les solutions uniformes ne fonctionnent plus tant les attentes et les projets peuvent différer.

« Les solutions uniformes ne fonctionnent plus

Donner de la souplesse peut être perçu comme une façon de déréguler, et donc faire peur...

On a vu un certain nombre de craintes s'exprimer après le dépôt de l'amendement, de la part d'étudiants ou de personnels, estimant que ce texte remettait à l'ordre du jour le grand établissement. Mais les nouvelles formes de regroupements n'ont pas pour objectif d'augmenter les droits de scolarité ou de sélectionner à l'entrée en licence. Il va donc falloir rassurer et faire de la pédagogie.

Le fait que vous-même et vos deux vice-présidents, soyez chacun candidats à une Idex ou I-site, a-t-il un impact sur votre vision des politiques de site ?

Évidemment, nous avons tous les trois notre expérience propre. Notre vision a un intérêt car nos trois sites sont porteurs de projets différents, tant du point de vue des établissements impliqués, que le choix de la gouvernance et des outils de mise en œuvre. Ensuite, il est certain que le bureau de la CPU n'a pas vocation à faire passer ses propres intérêts sur des sujets particuliers. Nous devons veiller à être représentatifs de l'ensemble de la communauté et porter un intérêt général. La concertation avec le gouvernement n'a pas été vraiment engagée pour l'instant.

Pourquoi ?

Assez vite, on nous a dit que le texte avait peu de chances d'aboutir. La preuve étant que la version initiale a été retirée. Mais de fait, on se demande si cela vaut vraiment le coup de se précipiter pour mobiliser tous les acteurs maintenant. Nous allons faire des propositions mais cela dépend aussi de la volonté du gouvernement de faire avancer les choses, et du calendrier législatif.

Dans votre profession de foi et à nouveau le 15/12/2016, vous avez affirmé votre volonté de « ne pas être dans la co-gestion avec l'Etat » : qu'est ce que cela signifie concrètement ?

Comme il y a eu un acte 2 de l'autonomie des établissements, il doit y avoir un acte 2 de l'autonomie de la CPU. Avant la CPU était présidée par le ministre, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui mais il nous reste du chemin à parcourir pour être pleinement autonome. Il faut aller plus loin, en développant nos propres outils quantitatifs et de comparaison, pour que la CPU soit davantage en capacité de prendre des décisions en toute indépendance et d'accompagner elle-même les établissements.

Est-ce que cela implique une réorganisation interne de la CPU, la mise en place de nouvelles missions, le recrutement de nouveaux profils ?



Il y a besoin de redéfinir avec le ministère le rôle de chacun

Dans un premier temps, il y a surtout besoin de redéfinir avec le ministère le rôle de chacun en matière d'accompagnement, d'animation, de formation des établissements. Cela pourrait se faire dans le cadre de la réorganisation Dgesip-DGRI.

Mais est-ce que ce ne sont pas les établissements qui ont tendance à se tourner vers la Dgesip en cas de problème ?

Cela peut être une tentation. Il faut que les établissements s'autonomisent, qu'ils voient que sur de nombreux points ils ont toute latitude pour décider. La prise de responsabilité ne va pas sans certaines prises de risque... Mais il me semble que, après le passage à l'autonomie et une période de grands changements, nous arrivons à une période de stabilité où nous pouvons ancrer cet état d'esprit. Il faut aussi espérer que nous pourrions aller plus loin en matière d'autonomie pédagogique. Là aussi il faut que nous soyons plus libres, ce qui n'est pas totalement le cas aujourd'hui.

Et donc notamment remettre sur la table la question du contrôle continu intégral ?

Oui, mais ce n'est qu'un exemple. L'enjeu est de dire que les établissements, pour avancer, doivent être capables d'expérimenter. Et que si ces expérimentations sont évaluées positivement, elles doivent pouvoir déboucher sur des dispositifs pérennes.

Vous dites vouloir vous inspirer de l'HRK, la conférence des présidents d'universités allemande : en quoi ?

Elle fonctionne un peu différemment de la CPU car l'université allemande est organisée par Land. Mais on voit qu'elle occupe un rôle très important, en tant que force de proposition plus autonome du pouvoir, et en travaillant plus étroitement avec les universités et les laboratoires. Pour le moment, la CPU s'appuie encore beaucoup sur le ministère. Reste que l'autonomie réclame aussi des moyens, donc ce n'est pas si simple...

Le gouvernement a pourtant fait voter pour 2017 des crédits supplémentaires pour les universités ?

Il faut reconnaître que ce quinquennat a fait des efforts mais c'est sans commune mesure avec les besoins des établissements français pour qu'ils rivalisent au plan international. Les chiffres sont pourtant connus : il faut consacrer 1 Md€ de plus par an à l'ESR pour arriver à 3 % du PIB. La question est de savoir si ce sera l'ambition du futur gouvernement.

 Le discours de la CPU a évolué sur la question des moyens

Faut-il porter ce message différemment ?

Le discours de la CPU a bien évolué sur cette question. Il ne s'agit plus de dire 'donnez-nous des moyens pour fonctionner', mais de porter le message que les moyens investis dans l'université le sont pour l'avenir du pays. C'est via la formation des jeunes et des moins jeunes, via la recherche fondamentale et appliquée, qu'une nation progresse. Ce message, le grand public aussi peut y être sensible.

Pourtant c'est un sujet qui reste peu abordé dans la campagne électorale...

Pour le moment, les questions d'organisation de l'ESR ou du budget n'ont pas été abordées par les candidats, que ce soit à droite ou à gauche. On peut espérer que cela vienne. Mais c'est à nous aussi de mettre le sujet sur la table, ce que nous allons faire lors de notre colloque à Reims.

Au cours de votre mandat, souhaitez-vous ouvrir la CPU à de nouveaux partenaires ?

Avant de se poser cette question, nous devons déjà consolider nos relations avec les partenaires actuels, et en premier lieu les réseaux universitaires. Il faut faire en sorte que la CPU soit le lieu où se reconnaissent les acteurs de notre communauté, et pas seulement les présidents. Un travail important a été mené depuis deux ans sur ce sujet, et il faut le poursuivre. C'est mon rôle d'être aux côtés de ces réseaux et d'intégrer leurs réflexions, pour qu'elles soient en cohérence avec les nôtres.

Et pour ce qui est de vos liens avec les organismes de recherche ?

 La CPU arrive à porter une position d'opérateur de recherche global

Nous avons de bonnes relations, et ce d'autant que nous sommes de plus en plus liés, que ce soit sur les questions des politiques de site ou des alliances, dans lesquelles la CPU est partie prenante. Mais il est vrai qu'il reste du travail à mener sur ces questions, pour que la CPU arrive à porter une position d'opérateur de recherche global.

Aujourd'hui, la CPU n'est pas en mesure d'être entendue sur des questions de politique de recherche au même titre que les organismes, ce qui est normal car nous ne sommes pas de même nature, et pourtant les universités représentent la majorité des forces de recherche française. Donc la question est de voir où se situe l'articulation avec les organismes et les universités, en matière de définition d'une politique de recherche.

Dans le cadre du futur gouvernement et d'un acte 3 de l'autonomie, militerez-vous pour une nouvelle loi ESR ?

Il y a de vrais sujets autour de l'autonomie, de la politique de site, des moyens, mais est-ce que cela nécessite une nouvelle loi qui remettrait à plat ce qui est acquis ? Je ne suis pas certain. Peut-être vaudrait-il mieux travailler sur les aspects réglementaires, avec des amendements à la loi existante.

Nous avons déjà passé beaucoup de temps ces dernières années sur les gouvernances, les élections, les statuts des Comue, la mise en place du HCERES, etc. avec une plus-value parfois relative en fonction des sites.

A titre personnel, je voudrais qu'on évite de solliciter à nouveau les établissements pour qu'ils puissent se concentrer sur leur cœur d'activité, de formation et de recherche, plutôt que sur des questions organisationnelles.

L'articulation entre politique du PIA et du ministère de l'ESR vous semble-t-elle être un point d'attention ?

Cela fait partie des sujets de fonds qui n'ont jamais été vraiment discutés au sein de la CPU. Or il est clair qu'on entend des questions sur l'articulation entre les politiques ministérielles, notamment sur la question des Idex/I-site et des regroupements, où on a l'impression qu'il y a une loi ESR qui propose un modèle, et le jury un autre.

Il serait mieux qu'il n'y ait pas des voix différentes et parfois contradictoires qui s'expriment sur le même sujet. Ensuite sur le fond, personne ne remet en question l'intérêt du PIA, en tant que moteur pour accélérer les transformations.

Certaines universités considèrent pourtant être des laissées pour compte du PIA...

Sur le volet Idex/I-site c'est certain, le PIA peut générer des crispations. Mais de façon générale, que ce soit avec les Labex, les Idefi, les nouveaux cursus dans le cadre du PIA 3, etc. : chaque établissement peut trouver une façon d'être mis en valeur et d'accélérer sa transformation.



Le PIA peut générer des crispations

Mais cela ne pose-t-il pas question qu'aucune Idex ou I-site ne soit confirmée en Ile-de-France ?

Le gouvernement aurait pu changer de règles du jeu, il ne l'a pas fait, c'est son choix. La CPU n'a pas à se prononcer sur ce sujet. On peut simplement faire le constat que le jury a suivi le cahier des charges Idex/I-site prévu par le gouvernement, dont les critères ne sont pas uniquement l'excellence scientifique mais également l'organisation institutionnelle. Il a estimé qu'aucun site ne rentrait parfaitement dans les clous. Le gouvernement aurait pu changer de règles du jeu, il ne l'a pas fait, c'est son choix. Après, il n'a pas non plus donné de nouveaux outils pour aider les sites à mieux répondre à ce cahier des charges...

En matière de gouvernance de la CPU, vous dites vouloir privilégier la consultation et le consensus en interne, quitte à être moins réactif ?

Consulter ne veut pas dire qu'on ne propose pas. Il faut être capable d'avoir des propositions construites permettant d'aboutir à des positions fortes. Ce qui veut dire beaucoup travailler en amont, pour amorcer la discussion et anticiper les enjeux. Il ne s'agit pas d'arriver face aux membres de la CPU en demandant « que pensez-vous de ce sujet ? », mais avec une proposition de décision préparée conjointement, avec le bureau, les commissions, puis enrichie par les avis des membres. Nos positions doivent chercher à refléter celles de la communauté dans son ensemble.

Comment souhaitez-vous personnellement incarner ce rôle de président de la CPU ?



Je veux porter l'idée que l'université a changé

C'est une question que je me suis posée au moment d'être candidat, car je ne me sentais pas forcément très représentatif des présidents d'université, que ce soit au niveau de mon établissement, ma discipline, mon âge ! Mais du coup cela

m'affranchit de tout groupe. J'aimerais être capable de représenter l'ensemble de l'enseignement supérieur et la recherche, et d'arriver à porter l'idée que l'université a changé et qu'elle a cette volonté de continuer à se transformer. J'aimerais aussi porter l'image d'une CPU qui essaie d'être sur le plus de fronts possibles, notamment en Europe.

C'est un investissement important : dans une interview à News Tank, Philippe Tchamitchian s'inquiétait que votre engagement à la CPU vous éloigne de votre site, au moment de la candidature I-site. Comment allez-vous concilier vos différentes fonctions ?

J'étais déjà très investi au sein de la CPU comme président de la commission formation et insertion professionnelle, fonction à laquelle je consacrais au moins deux jours par semaine. Mon engagement de président ne sera pas de même nature, puisqu'il comprend une partie de représentation plus importante, avec des déplacements à l'étranger. Vis-à-vis de mon établissement ou de mon site, je ne pense pas que cela change beaucoup. Du point de vue familial en revanche, cela m'inquiète un peu plus...

Gilles Roussel



Email : Gilles.Roussel@u-pem.fr

Téléphone : 01 60 95 70 02

| Parcours | Depuis | Jusqu'à |
|---|---------------|---------|
| Conférence des Présidents d'Université Président | Décembre 2016 | - |
| Réseau national des Espé Président du conseil d'orientation scientifique | Janvier 2016 | - |
| Université Paris-Est Marne-la-Vallée Président | Janvier 2012 | - |
| Université Paris-Est Marne-la-Vallée Vice-président | 2011 | 2012 |
| Université Paris-Est Marne-la-Vallée Directeur adjoint de la Mission de recherche Droit et Justice | 2007 | 2011 |
| Établissement & diplôme | Année(s) | |
| Ecole Normale Supérieure Diplômé | | |
| Institut national de recherche en informatique et en automatique PhD Student | 1991 | 1994 |

Fiche n° 4714, créée le 18/06/14 à 09:57 - MàJ le 15/12/16 à 12:09

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank Education 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »